



PUBLIÉ LE 13/06/2025 - MIS À JOUR LE 22/09/2025

Prévenir la maladie : la vaccination

Ixchiq

Le vaccin Ixchiq est le premier vaccin disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), pour la prévention de la maladie causée par le virus du chikungunya chez les personnes âgées de 18 ans et plus. Cette AMM a été octroyée au niveau européen le 28 juin 2024 pour les adultes, puis le 28 mars 2025 son indication a été étendue aux enfants de 12 ans et plus. Le vaccin Ixchiq est administré en une dose.

Ixchiq est un vaccin vivant atténué, c'est à dire qu'il est constitué de germes vivants modifiés afin qu'ils perdent leur capacité à induire la maladie du chikungunya, tout en permettant de générer une réponse immunitaire qui protège la personne vaccinée.

Le 7 mai 2025, une procédure européenne de réévaluation du rapport bénéfice/risque du vaccin Ixchiq par l'Agence européenne du médicament (EMA) avait été initiée suite à des signalements d'effets indésirables graves, survenus notamment en France, chez des personnes âgées. Sur la base des conclusions de cette réévaluation, l'EMA a conclu qu'indépendamment de l'âge, le vaccin ne devrait être administré que lorsqu'il existe un risque significatif d'infection par le virus du chikungunya, et seulement après avoir pesé attentivement les bénéfices et risques de la vaccination (voir Effets indésirables, contre-indications et avertissements relatifs au vaccin contre le chikungunya).

- Retrouvez toutes les informations sur Ixchiq dans la notice et le résumé des caractéristiques du produit
- Retrouvez l'ensemble des recommandations sur la stratégie vaccinale sur le site de la HAS

Pour en savoir plus

Comprendre la vaccination - Assurance maladie